

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2013-08**

Avis est donné par la soussignée, greffière par intérim de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2013-08** intitulé « Règlement numéro 2013-08 modifiant le règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble 2013-00 tel qu'amendé de façon à y introduire des dispositions particulières applicables à la zone M-554. »

- Avis de motion : 12 avril 2022;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement : 12 avril 2022;
- Assemblée publique de consultation : 5 mai 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 10 mai 2022;
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 5 juillet 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juillet 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca)

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 juillet 2022



Danielle Chevrette, directrice générale  
Greffière par intérim